



EN BREF :

- Situation générale.
- Carotte : début des traitements contre la mouche (Montréal-Ouest), taches foliaires en progression sur certains sites.
- Céleri : taches foliaires à surveiller, punaises encore actives, faible risque de carences.
- Laitue : dommages reliés à la tempête, résumé pour les insectes, mildiou et tache bactérienne très présents, maladies du sol en progression, faible risque de brûlure de la pointe.
- Oignon : intervention rapide au MH 60 requise, thrips encore actif, mildiou en progression, *Botrytis* calme.
- Poireau : thrips à surveiller, tache pourpre peu fréquente mais en progression, 3^e vol de la teigne presque terminé.

SITUATION GÉNÉRALE

La dernière semaine a surtout été marquée par le passage de la tempête Irene (dimanche dernier) qui a apporté beaucoup de pluie et des vents violents. Auparavant (24, 25 et 27 août), des zones d'orages avaient aussi affecté certaines régions. Des orages ont aussi touché l'est de la province le 30 août. Les régions de l'Estrie, de la Montérégie-Est, de la Montérégie-Ouest, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont reçu, sur certains sites durant la dernière semaine (du 24 au 30 août), plus de 100 mm d'eau. La région de l'Outaouais a cependant été peu affectée par Irene; il n'y est tombé qu'une vingtaine de millimètres de pluie au total durant la semaine.

Les vents ont endommagé plusieurs cultures et les apports d'eau en excès ont nui aux opérations culturales et pourraient entraîner des pertes (asphyxie racinaire) dans les zones moins bien drainées des champs. Globalement, les maladies sont en progression en raison des conditions plus humides.

CAROTTE

Mouche de la carotte

Une hausse du nombre de captures a été observée cette semaine en Montérégie-Ouest (Agriculture et Agroalimentaire Canada à Sainte-Clotilde). **Pour les producteurs de cette région qui ne font pas de piégeage et qui ont observé des pertes reliées à cet insecte par le passé, il est recommandé de débiter les traitements foliaires.** Dans les champs où du piégeage est effectué, le seuil d'intervention recommandé est de 0,2 mouche/piège/jour basé sur le nombre de captures obtenu durant les 7 jours précédents.

Notez que le haut taux d'humidité du sol que l'on a présentement favorise la survie des œufs. Voici aussi, en rappel, quelques règles à respecter concernant les traitements :

- Traitez vos champs en début de soirée lorsque le vent tombe, mais avant le coucher du soleil.
- Lorsque le sol est chaud et sec, on peut retarder le traitement jusqu'à la prochaine pluie; les œufs de la mouche de la carotte étant sensibles à la déshydratation.
- Répétez le traitement aux 7 jours, en alternant des matières actives appartenant à des groupes chimiques différents.
- Cessez tout traitement 30 jours avant la récolte, puisqu'il faut un mois entre la ponte et l'entrée de la larve dans la racine.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 14 du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>). La liste des insecticides homologués dans la carotte est présentée dans le bulletin d'information No 02 du 20 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn11.pdf>).

Taches foliaires

On observe une augmentation du nombre de taches (*Cercospora* principalement) sur certains sites. Les champs où le feuillage est abondant sont particulièrement à surveiller. Débuter les traitements fongiques préventifs lorsqu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur une des feuilles intermédiaires. Pour plus de détails sur la stratégie d'intervention contre les brûlures foliaires de la carotte, consultez l'avertissement No 10 du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).

CÉLERI

Taches foliaires

Les hauts taux d'humidité que l'on observe habituellement à cette période de l'année exigent un suivi rigoureux des maladies dans le céleri. Continuez les traitements avec un fongicide à base de cuivre dans les champs où la **tache bactérienne** est présente. L'avertissement No 08 du 30 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08tn11.pdf>) fournit davantage d'information sur cette maladie.

Pour le moment, aucun cas de tache septorienne n'a été signalé. Pour sa part, la **tache cercosporéenne** ne serait présente que dans un petit nombre de champs en Montérégie-Ouest et ne semble pas avoir progressé significativement. L'avertissement No 10 du 15 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn11.pdf>) donne plus de détails sur la lutte contre la tache cercosporéenne.

Punaise terne

La punaise terne est encore bien présente en Montérégie-Ouest. Continuez de suivre vos champs de près. Les seuils d'intervention recommandés sont présentés dans l'avertissement No 04 du 3 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/documents/a04tn11.pdf>).



Carences

Étant donné que le sol est maintenant bien humidifié, le risque de développement de nouveaux symptômes de carences en calcium et en bore est faible. Les pertes de pourriture que l'on observe présentement dans les champs sont surtout attribuables aux précédents dégâts de cœur noir et de gerçure du pétiole qui ont servi de porte d'entrée pour les pathogènes.

LAITUE

Domages reliés à la tempête

La tempête Irene a occasionné beaucoup de dommages dans les champs de laitue. Les forts vents ont produit de nombreuses **déchirures** au niveau des feuilles exposées. Les pertes devraient être tolérables dans la laitue pommée, puisqu'il est possible d'enlever les feuilles enveloppantes endommagées lors du parage de cette dernière. Cependant, dans les laitues romaine et en feuille, les pertes seront certainement plus importantes, puisque les feuilles plus hautes ne peuvent être enlevées. Des différences sont aussi observées entre les variétés; les cultivars possédant un feuillage plus épais et rigide ayant mieux résisté. Les forts vents ont aussi occasionné de l'**étranglement au collet** dans les laitues moins avancées.

La **moisissure grise** (*Botrytis cinerea*) est la principale maladie de la laitue susceptible de profiter du feuillage endommagé par les forts vents (ou la grêle) pour infecter les laitues. La recommandation habituelle dans ce cas est d'appliquer un fongicide anti-botrytis le plus rapidement possible après les dommages. L'utilisation d'un produit comme le LANCE serait donc tout à fait appropriée. La liste des fongicides homologués dans la laitue est présentée dans le bulletin d'information **No 06** du 17 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b06tn11.pdf>).

Les fortes pluies ont d'autre part contribué à salir énormément les laitues où celles-ci étaient encore trop petites pour bien couvrir le sol. Les éclaboussures à partir du sol environnant ont déposé beaucoup de sol à l'aisselle des feuilles. Espérons que cette quantité importante de sol à la base des plants ne favorisera pas ultérieurement le développement des maladies comme la pourriture basale ou l'affaissement sclérotique.

Insectes

En Montérégie-Ouest, il faut encore continuer de surveiller de près les **pucerons** et les **punaises ternes**. Autour de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), ce sont surtout les pucerons qui dominent. Occasionnellement, en Montérégie, des interventions sont encore requises contre les **cicadelles** (présence de la jaunisse de l'aster). Les **altises à tête rouge** sont, pour leur part, de moins en moins actives. Plus rarement, de la **fausse-arpenreuse** est aussi observée en Montérégie.

Maladies

Le mildiou est encore très actif en Montérégie-Ouest et les conditions climatiques de septembre sont habituellement très favorables à la progression de cette maladie. Assurez-vous que vos laitues sont bien protégées par un fongicide lors des longues périodes de mouillure du feuillage. La stratégie d'intervention contre cette maladie est présentée à la fin de l'avertissement **No 06** du 16 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn11.pdf>).



Les **taches bactériennes** (*Xanthomonas* principalement) ont aussi progressé sur plusieurs fermes (Montérégie-Ouest). Afin de prévenir la dispersion des bactéries, il faut éviter de circuler dans les champs (machinerie ou main-d'œuvre) lorsque le feuillage est humide. Pour plus d'information, consultez l'avertissement **No 03** du 26 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a03tn11.pdf>).

Les maladies provenant du sol comme la **pourriture basale** (*Rhizoctonia*) et l'**affaissement sclérotique** (*Sclerotinia*) sont aussi davantage présentes dans les champs approchant de la maturité. Des pertes liées à la **pourriture molle bactérienne** (*Pectobacterium*, autrefois *Erwinia*) sont aussi observées dans certains champs matures.

Brûlure de la pointe

Le haut taux d'humidité du sol et les températures modérées sont peu favorables à la brûlure de la pointe. Ce seront, pour les prochains jours, les poussées de croissance liées à des températures élevées qui devront être surveillées. Des interventions avec du calcium foliaire lors de ces poussées de croissance sont recommandées. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

OIGNON

Traitement à l'hydrazide maléique

Les forts vents qui ont accompagné Irene ont eu pour effet de coucher au sol le feuillage de la majorité des champs d'oignon. Certains de ces champs, destinés à un entreposage à long terme, n'avaient pas encore reçu le traitement anti-germinatif à base d'hydrazide maléique (ROYAL MH 60 SG). Maintenant que le feuillage des oignons est couché au sol, il devrait s'assécher rapidement. **Faites le traitement à l'hydrazide maléique le plus tôt possible, l'absorption optimale de ce produit nécessitant un feuillage vert.** L'avertissement **No 13** du 5 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13tn11.pdf>) fournit davantage d'information concernant ce traitement.

Thrips

Malgré les fortes pluies et les vents violents, un grand nombre de thrips ont survécu et les populations sont encore élevées (Lanaudière et Montérégie principalement). **Bien entendu, à cette période de l'année, ce sont surtout les oignons verts qui sont à surveiller.** Des migrations à partir de champs d'oignon jaune mature sont aussi à prévoir, puisqu'on y retrouve encore un grand nombre de thrips même si le feuillage est complètement couché au sol.

Mildiou

Le mildiou continue de progresser et on signale encore de nouveaux cas dans plusieurs régions. D'ici la fin de la saison, les oignons verts devront faire l'objet d'un suivi très rigoureux pour prévenir les pertes. Il faut traiter sans faute les champs affectés de même que les champs voisins dès l'apparition des premiers symptômes. Pour plus de détails, consultez l'avertissement **No 08** du 30 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08tn11.pdf>).



Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

Globalement, la situation reste calme en ce qui concerne le *Botrytis*. Continuez, s'il y a lieu, les traitements préventifs. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 06 du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

POIREAU

Thrips

Comme dans l'oignon, les fortes pluies n'ont pas permis de détruire tous les thrips. **L'insecte est donc encore présent dans plusieurs champs (Montérégie et Lanaudière)** avec, dans certains cas (Lanaudière), des populations supérieures au seuil d'intervention recommandé (moyenne de 1 thrips par feuille). Continuez donc de suivre de près tous vos champs.

Tache pourpre

Bien qu'en général cette maladie soit peu fréquente jusqu'à maintenant, on observe qu'elle tend à progresser dans les champs où elle est déjà présente (Capitale-Nationale) et on rapporte que d'autres champs sont affectés (un cas en Mauricie notamment). **On recommande de débiter les traitements fongicides contre cette maladie dès que les premières taches sont observées.** Il faut s'assurer que le feuillage sera bien protégé lors des longues périodes de mouillure du feuillage. La stratégie d'intervention contre cette maladie est présentée dans l'avertissement No 17 du 7 septembre 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf>).

Teigne du poireau

Le troisième vol de la teigne s'est poursuivi comme prévu au cours des deux dernières semaines. Sur les régions du sud et du centre de la province, les captures ont diminué graduellement et présentement le nombre de captures est nul ou très faible sur la majorité des sites. Autour de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), le 3^e vol est déjà bien avancé et une baisse significative du nombre de captures est déjà observée sur un site.

L'avertissement No 15 du 19 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn11.pdf>) présente les détails de la stratégie de lutte contre la teigne. Voici en rappel les dates d'intervention recommandées :

– Montérégie-Ouest	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 12 août et 24 août▪ Avec 1 traitement : 18 août
– Outaouais, Basses-Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Centre-du-Québec, Montérégie-Est et Estrie	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 18 août et 30 août▪ Avec 1 traitement : 24 août
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 24 août et 5 septembre▪ Avec 1 traitement : 30 août



Notez que si vous avez manqué une date de traitement, il est encore temps d'intervenir. Les larves sont alors un peu plus grosses et auront eu le temps de s'enfoncer davantage à l'intérieur du feuillage, mais le traitement devrait quand même permettre d'en détruire une bonne partie. Utilisez beaucoup d'eau pour arriver à bien rejoindre les larves. La stratégie d'intervention détaillée est présentée à la fin de l'avertissement **No 15** du 19 août 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn11.pdf>).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 17 – carotte, céleri, laitue... – 1^{er} septembre 2011

